



République Française
Département du Haut-Rhin

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BIESHEIM
SEANCE DU 20 MAI 2025 A 19 HEURES

Nombre de conseillers :

- ✓ élus : 23
- ✓ en fonction : 21
- ✓ présents : 14
- ✓ votants : 17

Date de convocation : 06/05/2025

Présents : Gérard HUG, Maire et président de séance ; Christine DUBUS, adjointe et secrétaire de séance ; Patrick SCHWEITZER, Brigitte SCHULTZ, Lionel KRETZ, adjoints ; Nadine URBAN, Frédéric BRESSON, Muriel GIROIR, Arnaud GRIES, Delphine KOLZ, Anthony DURAND, Christelle MUTH, Sylvain CAMPION, Séverine DONZEL, conseillers municipaux ; Marc PICARD, secrétaire auxiliaire.

Ont donné procuration : Roland DURR à Frédéric BRESSON, Jeannine ELGER à Brigitte SCHULTZ, Barbara SCHAEFFER à Séverine DONZEL.

Absents non représentés : Eric TAVERNE, Gilles OBERLE, David BOESCH, Victor REIN.

Démissionnaires : Aurélia HEITZMANN, Sandrine LEITE.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de BIESHEIM, légalement convoqué en date du six mai deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire en mairie, sous la présidence de Gérard HUG, Maire.

Monsieur le Maire salue les membres du Conseil Municipal ainsi que la presse puis donne lecture des procurations qui lui ont été remises. Le quorum étant atteint, la séance commence.

ORDRE DU JOUR**1 Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance****2 Informations brèves du Maire**

- 2.1. Aides attribuées en 2024 par le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)
- 2.2. Nomination de l'assistant de prévention de la commune

3 Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2025**4 Administration générale**

- 4.1. Information : Décisions prises par délégation au Maire
 - 4.1.1. Déclaration d'intention d'aliéner
 - 4.1.2. Marché de travaux – réhabilitation de la maison du stade en local associatif
- 4.2. Délibération : Règlement du concours des maisons fleuries
- 4.3. Délibération : Convention tripartite entre la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), la Communauté de communes Alsace Rhin Brisach et la commune de Biesheim concernant la répartition des charges d'entretien des Routes Départementales en agglomération

5 Domaines

- 5.1. Délibération : Rectification de la délibération du conseil municipal du 12 septembre 2024, relative aux échanges de terrains entre la commune de Biesheim et l'indivision KUHN/VOGEL à la suite à la renumérotation de parcelles

6 Agenda – divers

1. Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance

En vertu de l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal désigne à main levée son secrétaire, lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le mode de désignation proposé ;
- ✓ **DESIGNE** Madame Christine DUBUS adjointe, comme secrétaire de séance.

2. Informations brèves du Maire**2.1 Aides attribuées en 2024 par le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)**

Monsieur Gérard HUG, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale de Biesheim informe que le Conseil d'administration du CCAS s'est réuni le 7 avril 2025 à 19h15 en séance ordinaire. Il fait, dans ce cadre, état du récapitulatif des aides attribuées durant l'année 2024 :

- 4 secours d'urgence.....290 €
- 12 aides au permis de conduire1 200 €
- 112 aides aux transports scolaires6 065 €
- 19 aides à l'achat d'un vélo2 825 €
- 90 aides facultatives aux personnes âgées19 350 €

En outre, il est à noter qu'en termes d'actions sociales, la commune a directement contribué en distribuant notamment les chèques cadeaux de Noël, dont 21 940 € ont été utilisés par les aînés, chez les commerçants locaux.

2.2 Nomination de l'assistant de prévention de la commune

Pour mémoire, dans le cadre de ses fonctions, l'assistant de prévention de la commune a pour mission d'assister et de conseiller l'autorité territoriale dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention et la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

Un travail collaboratif associant l'ensemble des services, la Direction et les ressources humaines, doit être conduit afin d'optimiser les conditions de travail du personnel de la collectivité avec pour perspectives principales de :

- Prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents ;
- Améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant ses conditions en fonction à l'aptitude physique des agents ;
- Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- Veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières.

À la suite d'un départ de l'agent en charge de cette mission, le 31 décembre 2024, il est nécessaire de désigner un nouvel assistant de prévention

En conséquence, Madame Ophélie LANG, responsable des ressources humaines qui se porte volontaire pour cette mission, se voit nommée assistante de prévention à compter du 1er juin 2025.

3. *Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2025*

Le procès-verbal de la séance du 25 mars 2025 est soumis aux conseillers pour approbation.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 25 mars 2025.

4. *Administration générale*

4.1 Information : Décisions prises par délégation à Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-23, prévoit que dans le cadre des délégations attribuées par le Conseil Municipal au Maire, ce dernier doit rendre compte aux conseillers municipaux des actes qu'il a accomplis dans le cadre d'une délégation.

Aussi, le Conseil Municipal est informé des décisions prises.

4.1.1 Déclarations d'intention d'aliéner

Terrains				
Adresse	Section	Parcelle	Renonciation DPU	Date de la décision
4 rue de la Liberté	31	316	Oui	28/04/2025
9c route Nationale	6	235		
10 rue des Muguets	31	286		30/04/2025
51 rue Lucien Weil	5	340 et 352		

4.1.2 Marché de travaux - Réhabilitation de la maison du stade en local associatif

Marché n°	Type de procédure	Objet	Date de signature	Attributaire	Montant HT (Euros)
01/ST/2025	MAPA	Lot 01 - Gros-œuvre	10/04/2025	ZWICKERT 68000 COLMAR	43 469,39
		Lot 02 - Plâtrerie		OLRY CLOISONS 68230 TURCKHEIM	4 634,94
		Lot 03 - Carrelage		MULTISOLS 68000 COLMAR	1 091,54
		Lot 04 - Peinture		LAMMER PEINTURE 68230 WIHR AU VAL	2 861,41
		Lot 05 - Menuiserie intérieure bois		INFRUCTUEUX	
		Lot 06 - Revêtement de sol PVC		HERTZOG 68280 ANDOLSHEIM	3 258,68
		Lot 07 - Serrurerie		INFRUCTUEUX	
		Lot 08 - Electricité		ELECTRICITE JOOS 68140 MUNSTER	7 457,76
		Lot 09 - Sanitaire - VMC		LABEAUNE 68280 SUNDHOFFEN	3 196,35
		Lot 10 - Nettoyage de fin de chantier		L NETT' 68000 COLMAR	500,00
				TOTAL	66 470,07

Le Conseil Municipal :

- ✓ **PREND ACTE** des informations relatives aux décisions prises dans le cadre des délégations attribuées par le Conseil Municipal au Maire.

4.2 Délibération : Règlement du concours des maisons fleuries

Madame Brigitte SCHULTZ, adjointe, rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la labellisation de la commune de Biesheim au titre des villes et villages fleuris de France, la commune organise chaque année, un concours des maisons fleuries dont l'objectif est d'améliorer le cadre de vie de la population, en la faisant participer à l'embellissement de la ville.

Afin d'améliorer l'organisation pratique de ce concours, ouvert aux habitants et aux commerçants, et de faciliter la tournée du jury en tenant compte de l'évolution des réalisations et des analyses du groupe de travail, il convient de formaliser les critères d'attribution ainsi que les montants des prix décernés, qui se déclinent comme suit :

- Critères d'attribution :
 - Le bon goût de la composition du fleurissement (harmonie des couleurs) ;
 - L'adaptation de l'aménagement aux contraintes du site (choix des espèces, diversité des végétaux) ;
 - La qualité de l'entretien de l'ensemble de l'aménagement ainsi que du cadre bâti environnant ;
 - La démarche de développement durable (utilisation de plantes économes en eau ou toutes autres solutions).

- Catégories, prix et valeurs :

Pour chacune des catégories des prix sont décernés par le jury, selon un classement issu d'un barème de notation prédéfini.

Dans ce cadre, il est proposé de fixer la valeur des prix attribués, dans lesquels des ex-aequo peuvent éventuellement être également désignés :

Catégorie	Prix	Valeur
Maison avec espaces verts	1 ^{er}	80,00 €
	2 ^{ème}	60,00 €
	3 ^{ème}	50,00 €
	4 ^{ème}	40,00 €
	5 ^{ème}	30,00 €
Maison avec cour fleurie	1 ^{er}	50,00 €
	2 ^{ème}	40,00 €
	3 ^{ème}	20,00 €
Balcons et Terrasses	1 ^{er}	40,00 €
	2 ^{ème}	30,00 €
	3 ^{ème}	20,00 €
Fenêtres et Murs	1 ^{er}	40,00 €
	2 ^{ème}	30,00 €
	3 ^{ème}	20,00 €
Espaces Paysagers	1 ^{er}	40,00 €
	2 ^{ème}	30,00 €
	3 ^{ème}	20,00 €
Commerçants	1 ^{er}	60,00 €
	2 ^{ème}	40,00 €
	3 ^{ème}	30,00 €

Par ailleurs, les participants non primés pourront être récompensés par un prix d'encouragement d'une valeur symbolique.

Les prix seront distribués sous forme de bons d'achats dont la date de validité est fixée au 30 juin de l'année courante, et pourront être utilisés chez les commerçants partenaires.

↳ **ENTENDU** l'exposé de Madame SCHULTZ, adjointe ;

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité :

- ✓ **VALIDE** les critères d'attribution tels qu'exposés ci-dessus ;
- ✓ **DONNE** son accord pour l'attribution des prix conformément au tableau ;
- ✓ **DECIDE D'IMPUTER** les dépenses correspondantes sur le compte de nature 65132 du budget.

4.3 Délibération : Convention tripartite, entre la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach (CCARB) et la commune de Biesheim concernant la répartition des charges d'entretien des routes départementales en agglomération

Monsieur le Maire expose que par délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 21 février 2022, une convention type fixant les modalités de répartition des charges d'entretien des ouvrages, aménagements, équipements et réseaux, situés dans l'emprise des routes départementales, en agglomération a été établie.

Une route départementale en traverse d'agglomération relève, au titre de la conservation, de la compétence de la Collectivité européenne d'Alsace. En effet, aux termes de l'article L.131-2 du Code de la Voirie Routière, les dépenses relatives à la construction, à l'aménagement et à l'entretien des routes départementales sont à sa charge.

Par ailleurs, en vertu de l'article L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est chargé de la police de la circulation à l'intérieur de l'agglomération quel que soit le statut de la voie. A ce titre, conformément à l'article L.2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable en Alsace-Moselle, il a obligation d'assurer la sûreté et la commodité de la circulation.

Pour rappel, la CCARB assure l'investissement et l'entretien de toute la partie enterrée des canalisations et ouvrages d'eaux usées (hors Logelheim) et d'eaux pluviales, ainsi que de la fonte de voirie associées.

Les ouvrages et équipements de voirie et d'espaces verts (y compris les surfaces d'infiltration des eaux pluviales) continuent quant à eux à relever de la compétence des communes.

Il est précisé que sont joints à la présente délibération, la convention-type et ses annexes constituées de trois schémas-types d'emprise départementale, ainsi qu'un tableau descriptif de répartition des charges inhérentes aux ouvrages et équipements.

↳ **VU** la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-1-7-2 du 21 février 2022 ;

↳ **VU** la convention type et ses annexes, ci-jointes ;

↳ **ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention-type, fixant les modalités de répartition des charges d'entretien des ouvrages, aménagements, équipements et réseaux, situés dans l'emprise des routes départementales en agglomération, entre la Collectivité européenne d'Alsace la Communauté de Communes

Alsace Rhin Brisach et la commune de Biesheim et à procéder, le cas échéant, aux adaptations mineures qui s'avèreraient nécessaires.

5. Domaines

5.1 Délibération : Rectification de la délibération du conseil municipal du 12 septembre 2024, relative aux échanges de terrains entre la commune de Biesheim et l'indivision KUHN/VOGEL, à la suite d'une renumérotation de parcelles

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la constitution de réserves foncières pour le lotissement des jardins, situé au centre du village et dont l'accès se fait par la rue de la fabrique ainsi que la rue du cimetière, il a été proposé d'acquérir des terrains. Dans ce cadre, le conseil municipal a délibéré une première fois sur ce point le 28 février 2023.

Or, à la suite d'une erreur matérielle concernant les terrains de l'indivision KUHN/VOGEL, les surfaces à acquérir relatives aux parcelles 225 et 226 ont été corrigées et sont respectivement passées de 9.66 à 9.59 ares et de 2.88 à 1.91 ares portant la surface totale à 11.70 ares au lieu de 12.74 ares calculés initialement, et fixant ainsi la soulte à verser au profit de l'indivision KUHN/VOGEL à 18 964 €. Ces correctifs ayant fait l'objet d'une délibération du conseil municipal en date du 12 septembre 2024.

Désormais, suite à la renumérotation des trois parcelles n°224, n°226, n°228 devenues n°269, n°267 et n°265, le juge du Livre Foncier a été amené à établir une ordonnance intermédiaire qui ne permet plus, à ce jour, de mener à terme les actes. Il convient donc de redélibérer pour entériner ces nouveaux numéros.

- **VU** la délibération du Conseil Municipal du 28 février 2023 ;
- **VU** la délibération du Conseil Municipal du 12 septembre 2024 ;
- **ENTENDU** l'exposé de Monsieur Le Maire ;

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité :

- ✓ **CONFIRME** selon les conditions ci-après définies, l'échange des parcelles entre la commune et l'indivision KUHN/VOGEL ;
- ✓ **RECTIFIE** la délibération du 12 septembre 2024, pour donner suite à la renumérotation de trois parcelles n°224, 226 et 228, renommées comme suit :

Echange avec l'indivision KUHN/VOGEL

Commune	Lieu-dit	Section	Propriétaire	N° Parcelle	Superficies cédées en ares		Valeur vénale en €		Soulte
					Parcelle	Totale	Par are	Total	
Biesheim	Village	1	Indivision KUHN/VOGEL	205	0,02	11,70	2 200 €	25 740 €	18 964 € au profit de l'indivision KUHN/VOGEL
				209	0,18				
				225	9,59				
				226/267	1,91				
Biesheim	Village	1	Commune	224/269	1,40	2,16	3 137 €	6 776 €	
				228/265	0,76				

- ✓ **APPROUVE** que l'étude notariale SELARL Joanne ALBRECHT & Guillaume HAUPTMANN sise à 68320 Jebnheim ait la charge de la rédaction de des acte afférents ;
- ✓ **HABILITE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes respectifs qui seront passés devant notaire, et faire toute diligence dans ce sens ;
- ✓ **PREND ACTE** que les honoraires et frais d'actes sont à la charge e la commune.

6. Agenda - Divers

Réunions :

- ▶ 8 juillet 2025 Commissions Réunies et Conseil Municipal ;

Manifestations :

- ▶ 17 mai La nuit du musée - Musée Gallo-Romain ;
- ▶ 24 mai..... Journée Citoyenne ;
- ▶ Du 30 mai au 11 juillet Exposition Julius LEBER - Médiathèque ;
- ▶ 6 juin..... Inauguration piste cyclable CCARB ;
- ▶ 14 juin Forum animalier de la CCARB - Médiathèque ;
- ▶ 17 juin Conférence sur les espèces envahissantes ;
- ▶ 19 juin Salon des maires et des intercommunalités ;
- ▶ 21 juin Fête de la musique ;
- ▶ 27 juin Fête des bateliers ;
- ▶ Du 28 juin au 31 août..... Promenades en barques ;
- ▶ Du 28 juin au 31 août..... Exposition photos - ancien abattoir ;
- ▶ 1^{er} juillet Réception de fin d'année scolaire ;
- ▶ 5 juillet Inauguration de la piste de Pump Track ;
- ▶ Du 14 au 17 août..... Voyage retour 55^{ème} anniversaire jumelage au Mas d'Agenais.

§§§§

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le maire déclare la séance levée à vingt heures.

Le présent procès-verbal a été approuvé par le Conseil Municipal du 8 juillet 2025

Gérard HUG
Président de séance

Christine DUBUS
Secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- 1 Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2 Informations brèves du Maire**
 - 2.1 Aides attribuées en 2024 par le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)
 - 2.2 Nomination de l'assistant de prévention de la commune
- 3 Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2025**
- 4 Administration générale**
 - 4.1 Information : Décisions prises par délégation au Maire
 - 4.1.1 Déclaration d'intention d'aliéner
 - 4.1.2 Marché de travaux – réhabilitation de la maison du stade en local associatif
 - 4.2 Délibération : Règlement du concours des maisons fleuries
 - 4.3 Délibération : Convention tripartite entre la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), la Communauté de communes Alsace Rhin Brisach et la commune de Biesheim concernant la répartition des charges d'entretien des Routes Départementales en agglomération
- 5 Domaines**
 - 5.1 Délibération : Rectification de la délibération du conseil municipal du 12 septembre 2024, relative aux échanges de terrains entre la commune de Biesheim et l'indivision KUHN/VOGEL à la suite à la renumérotation de parcelles
- 6 Agenda – divers**

LISTE DE PRESENCE		
<i>Nom et prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Statut</i>
HUG Gérard	Maire	présent
SCHWEITZER Patrick	Premier adjoint	présent
SCHULTZ Brigitte	Deuxième adjoint	présente
KRETZ Lionel	Troisième adjoint	présent
DUBUS Christine	Quatrième adjoint	présente
DURR Roland	Cinquième adjoint	absent - procuration à Frédéric BRESSON
ELGER Jeannine	Conseiller municipal	absente -procuration à Brigitte SCHULTZ
URBAN Nadine	Conseiller municipal	présente
TAVERNE Eric	Conseiller municipal	absent - non représenté
BRESSON Frédéric	Conseiller municipal	présent
GIROIR Muriel	Conseiller municipal	présente
BOESCH David	Conseiller municipal	absent - non représenté
GRIES Arnaud	Conseiller municipal	présent
SCHAEFFER Barbara	Conseiller municipal	absente - procuration à Séverine DONZEL
LEITE Sandrine	Conseiller municipal	démission au 15/09/2022
KOLZ Delphine	Conseiller municipal	présente
OBERLE Gilles	Conseiller municipal	absent - non représenté
DURAND Anthony	Conseiller municipal	présent
HEITZMANN Aurélia	Conseiller municipal	démission au 17/08/2021
MUTH Christelle	Conseiller municipal	présente
CAMPION Sylvain	Conseiller municipal	présent
DONZEL Séverine	Conseiller municipal	présente
REIN Victor	Conseiller municipal	absent - non représenté